

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 2 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le deux du mois de juillet à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, en session ordinaire et selon les directives de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 portant continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, Mme DESRUES Francisca, Mme JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, M. LECLAIR Rémy, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Catherine GASTÉ donne procuration à Mme Sylvie BONNIN.

Absents excusés : M. Jean-Luc FABLET, Mme Laetitia HOOGE.

Absents non excusés : néant

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 13

Mme Sylvie BONNIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 juin 2020.

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION DE FONDS DE CONCOURS (FDC)**

a) **Pour l'opération d'acquisition de deux panneaux publicitaires Full LED:**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'acquisition de deux panneaux publicitaires Full LED qui seront installés le 1<sup>er</sup> place Armand MAY et le 2<sup>ème</sup> à l'entrée du village.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 36 128,00 € HT, soit 44 353,60 € TTC. Elle peut bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours de Chartres Métropole, la date limite de dépôt des demandes de fonds de concours étant fixée au 24 juin 2020.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter cette subvention et d'approuver le plan de financement de l'opération.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

1. approuve le coût de 36 128,00 € HT, soit 44 353,60 € TTC, estimé pour l'acquisition de deux panneaux publicitaires Full LED en 2020 ;

2. autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de concours 2020 de Chartres Métropole de 18 064 € ;
3. approuve le plan de financement de l'opération comme il suit :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention <b>Fonds de concours 2020</b> sollicitée au titre de l'acquisition de deux panneaux publicitaires Full LED (au taux de 50 % de la dépense HT)	18 064
<b>Total financement extérieur attendu</b>	<b>18 064</b>
Coût total de l'opération HT.	36 128
TVA sur l'ensemble de l'opération.	7 226
Coût total de l'opération TTC.	43 354
⇒ <b>Autofinancement</b> → <b>FONDS PROPRES DE LA COMMUNE</b>	<b>25 290</b>

b) Pour l'opération de révision du PLU :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 13 novembre 2019 relative au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvée par la commune et propose à l'assemblée une révision du PLU.

Le coût de cette opération s'élève à 27 281,50 € HT soit 32 737,80 € TTC. Elle peut bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours de Chartres Métropole, la date limite de dépôt des demandes de fonds de concours étant fixée au 24 juin 2020.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter cette subvention et d'approuver le plan de financement de ladite opération.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

1. autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de concours 2020 de Chartres Métropole de 13 641,00 € ;
2. approuve le plan de financement de l'opération comme il suit :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention <b>Fonds de concours 2020</b> sollicitée au titre de la révision du PLU (au taux de 50 % de la dépense HT)	13 641
<b>Total financement extérieur attendu</b>	<b>13 641</b>
Coût total de l'opération HT.	27 282
TVA sur l'ensemble de l'opération.	5 456
Coût total de l'opération TTC.	32 738
⇒ <b>Autofinancement</b> → <b>FONDS PROPRES DE LA COMMUNE</b>	<b>19 097</b>

c) **Pour l'opération de refonte du site de la commune :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de refonte du site de la commune

Le coût cette opération s'élève à 6 750,00 € HT soit 8 100,00 TTC. L'opération peut bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours de Chartres Métropole, la date limite de dépôt des demandes de fonds de concours étant fixée au 24 juin 2020.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter cette subvention et d'approuver le plan de financement de l'opération de cette refonte du site.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité :**

3. autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de concours 2020 de Chartres Métropole de 3 375 € ;
4. approuve le plan de financement de l'opération comme il suit :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention <b>Fonds de concours 2020</b> sollicitée au titre de la refonte du site de la commune (au taux de 50 % de la dépense HT)	3 375
<b>Total financement extérieur attendu</b>	<b>3 375</b>
Coût total de l'opération HT.	6 750
TVA sur l'ensemble de l'opération.	1 350
Coût total de l'opération TTC.	8 100
<b>⇒ Autofinancement → FONDS PROPRES DE LA COMMUNE</b>	<b>4 725</b>

d) **Pour l'opération d'acquisition de PC portables pour le maire et les adjoints et d'un écran numérique pour la salle de réunion :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'acquisition de PC portables pour le maire et les adjoints et d'un écran numérique pour la salle de réunion.

Le coût estimé de ce projet s'élève à 6 409,55 € HT, soit 7 691,46 TTC. Il peut bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours de Chartres Métropole, la date limite de dépôt des demandes de fonds de concours étant fixée au 24 juin 2020.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter cette subvention et d'approuver le plan de financement de l'opération d'acquisition de PC portables pour le maire et les adjoints et d'un écran numérique pour la salle de réunion.

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité :**

1. approuve le coût de 6 409,55 € HT, soit 7 691,46 € TTC, estimé pour l'acquisition de PC portables pour le maire et les adjoints et d'un écran numérique pour la salle de réunion en 2020 ;
2. autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du fonds de concours de Chartres Métropole de 3 205 € ;

3. approuve le plan de financement de l'opération comme suit :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention <b>Fonds de concours 2020</b> sollicitée au titre de l'acquisition de PC portables et d'un écran numérique (au taux de 50 % de la dépense HT)	3 205
<b>Total financement extérieur attendu</b>	<b>3 205</b>
Coût total des opérations HT.	6 410
TVA sur l'ensemble de l'opération.	1 282
Coût total des opérations TTC.	7 691
⇒ <b>Autofinancement</b> → <b>FONDS PROPRES DE LA COMMUNE</b>	<b>4 486</b>

e) **Pour l'opération d'acquisition d'un Vidéo Projecteur Interactif (VPI) et la solidification et mise aux normes de la structure DIDAGYM :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le besoin d'acquérir un VPI au sein du groupe scolaire et ajoute que la structure de motricité pour enfants DIDAGYM est à solidifier et à mettre aux normes.

Le coût estimé de l'opération pour l'acquisition d'un VPI et la solidification et la mise aux normes de la structure DIDAGYM s'élève à 2 729,67 € HT soit 3 275,60 € TTC. Elle peut bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours de Chartres Métropole, la date limite de dépôt des demandes de fonds de concours étant fixée au 24 juin 2020.

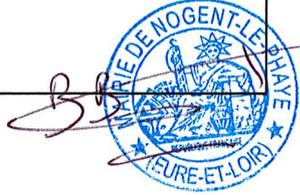
En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter cette subvention et d'approuver le plan de financement de l'opération.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le coût de 2 729,67 € HT, soit 3 275,60 € TTC, estimé pour l'acquisition d'un VPI et la solidification et mise aux normes de la structure DIDAGYM en 2020 ;
2. autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de concours 2020 de Chartres Métropole de 1 365 € ;
3. approuve le plan de financement de l'opération comme il suit :

<i>Nature du financement</i>	<i>Montant (en €)</i>
Subvention <b>Fonds de concours 2020</b> sollicitée au titre de l'acquisition d'un VPI et la solidification et la mise aux normes de la structure DIDAGYM (au taux de 50 % de la dépense HT)	1 365
<b>Total financement extérieur attendu</b>	<b>1 365</b>
Coût total de l'opération HT	2 730
TVA sur l'ensemble de l'opération.	546
Coût total de l'opération d'acquisition et d'installation d'un climatiseur à la MSP TTC.	3 276
⇒ <b>Autofinancement</b> → <b>FONDS PROPRES DE LA COMMUNE</b>	<b>1 911</b>

Certifié exécutoire compte tenu de  
La transmission en Préfecture le : 09/07/2020  
La publication le : 09/07/2020  
Le Maire :



Fait et délibéré le 2 juillet 2020,  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
M. Benjamin BEYSSAC.

